



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

-COMMUNIQUÉ-

LA MRC DE JOLIETTE DEVRA RÉPONDRE AUX QUESTIONS DE LA POPULATION DANS LE DOSSIER DE LA GESTION DES DÉCHETS

Pour diffusion immédiate, Montréal 9 mars 1999. Des représentants de groupes environnementaux dont notamment ceux du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) et du Regroupement vert Sainte-Geneviève-de-Berthier ainsi que des représentants du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) profiteront de la période de questions de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Joliette du 9 mars prochain pour exiger des explications sur un appel d'offre qui pourrait résulter en l'octroi d'un contrat de 20 ans pour l'élimination des déchets sur son territoire.

« Le tout s'est fait très rapidement, sans consultation. Les citoyens et citoyennes de la MRC sont littéralement en train de se faire jouer un tour par leurs élus. » de dire Gilles Côté, directeur du CREL. En agissant de la sorte, la MRC de Joliette contredit l'esprit du plan d'action gouvernemental qui prévoit des mécanismes de consultation de la population sur l'élaboration et le suivi des plans de gestion des matières résiduelles.

« En octroyant un contrat de 20 ans, la MRC de Joliette hypothéquerait lourdement les efforts déployés par le gouvernement et la population au cours des dernières années pour en arriver enfin à une vraie politique provinciale de gestion des déchets.» mentionne Gaétan Bayeur, représentant du Regroupement vert Sainte-Geneviève-de-Berthier. « Je vois difficilement comment la MRC pourrait se conformer avec la future réglementation, elle est en train de mettre la charrue avant les boeufs. Le ministère de l'Environnement devrait se pencher sur ces pratiques qui ont tendance à être imitées trop souvent» indique Jean-Yves Guimond, président du FCQGED.

La future réglementation provinciale sur la gestion des matières résiduelles, attendue pour cet automne, comprendrait notamment pour les MRC, l'obligation de soumettre au gouvernement des plans de gestion de déchets en conformité avec les orientations et les objectifs de réduction gouvernementaux, de même que l'obligation de mettre en valeur certaines matières putrescibles.

-30-

Pour informations: Karel Ménard (514) 396-2686

460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 806, Montréal (Québec) H3B 1A7
tél.: (514) 396-2686 fcqged@enter-net.com fax.: (514) 396-7883